



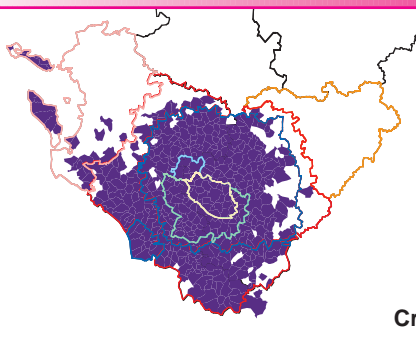
Appellation Cognac

Le Cognac s'enflamme, principalement en "Grande Champagne"

Mondialement connu, le Cognac, produit emblématique des deux départements charentais, est un acteur essentiel de l'économie agricole de la région. Son vignoble couvre une superficie de 75 150 hectares au recensement agricole 2010. C'est la surface viticole réservée à la distillation d'eaux-de-vie la plus vaste du monde.

4 660 exploitations de la zone d'appellation contribuent à la production du vin blanc à l'origine du Cognac et représentent un volume de travail annuel de 9 700 emplois en exploitation. La culture de la vigne procure un travail à 2 510 salariés permanents et 10 650 saisonniers. Les expéditions de Cognac enregistrent une croissance de 18 % entre 2009 et 2010.

287 (sur 787) communes de l'appellation sans surfaces aptes à la production de Cognac



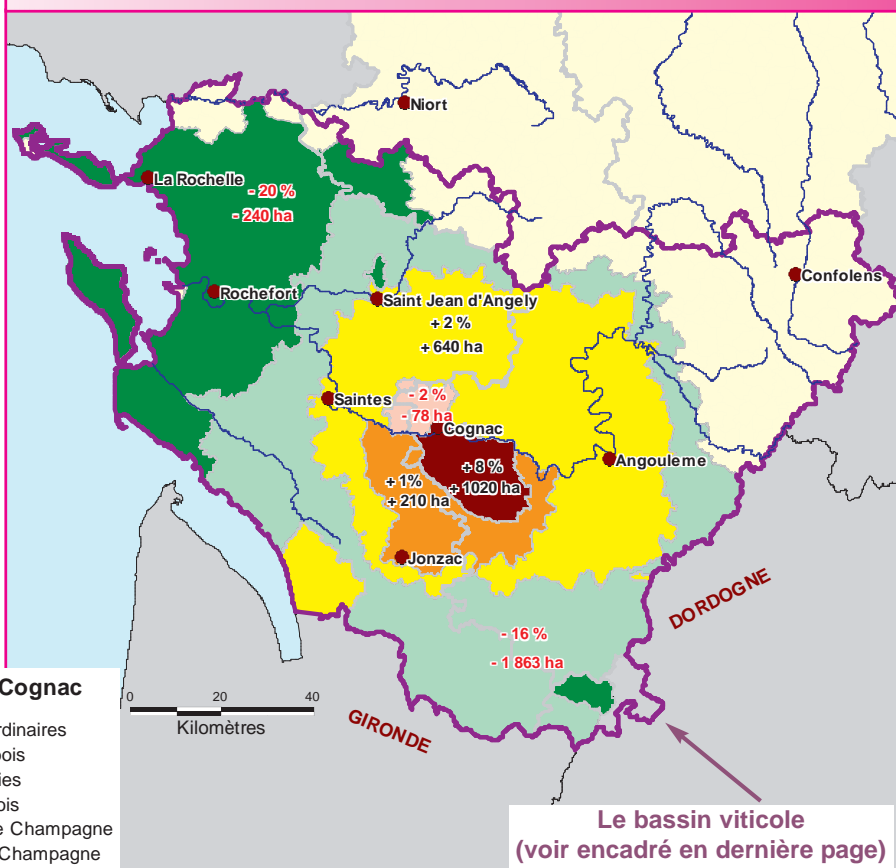
Le Cognac constitue un atout majeur pour les départements charentais. Dans la zone d'appellation, 4 exploitants sur 5 cultivent de la vigne. Ils entretiennent 80 000 hectares de vignes dont 75 150 hectares de vignes aptes à la production de Cognac. En Charente, Charente-Maritime et Dordogne, 4 660 viticulteurs se partagent respectivement 38 900 hectares, 36 220 hectares et 23 hectares de vignes aptes au Cognac.

La production de Cognac n'est plus réalisée dans les Deux-Sèvres.

Entre les deux recensements, le nombre d'exploitants produisant du Cognac a diminué de 30 % (diminution légèrement plus élevée que celle de l'ensemble des exploitations de la région) alors que les surfaces sont restées stables.

Néanmoins, selon les crus, les évolutions sont différentes. Ainsi la zone de "Grande Champagne", cru Cognac le plus prestigieux, affiche une augmentation des surfaces de 8 % contre une baisse de 16 % dans les "Bons Bois" et 20 % dans les "Bois ordinaires".

Cognac : 1 000 hectares de plus en "Grande Champagne" entre 2000 et 2010



Source : Agreste - Décret du 16 juin 2011 - Recensement agricole provisoire 2010

La catégorie dite des "moyennes et grandes exploitations", dont le potentiel de production annuel dépasse 25 000 euros, valorise, comme en 2000, 99 % des surfaces de vignes aptes à la production de Cognac. Leur nombre a diminué moins vite que celui de l'ensemble des producteurs. Ce sont les petites structures qui ont cessé leur activité, comme dans les autres secteurs. Trois exploitations sur quatre de la zone d'appellation sont classées dans l'orientation "viticulture". Elles regroupent environ 90 % des vignes aptes à la production de Cognac.

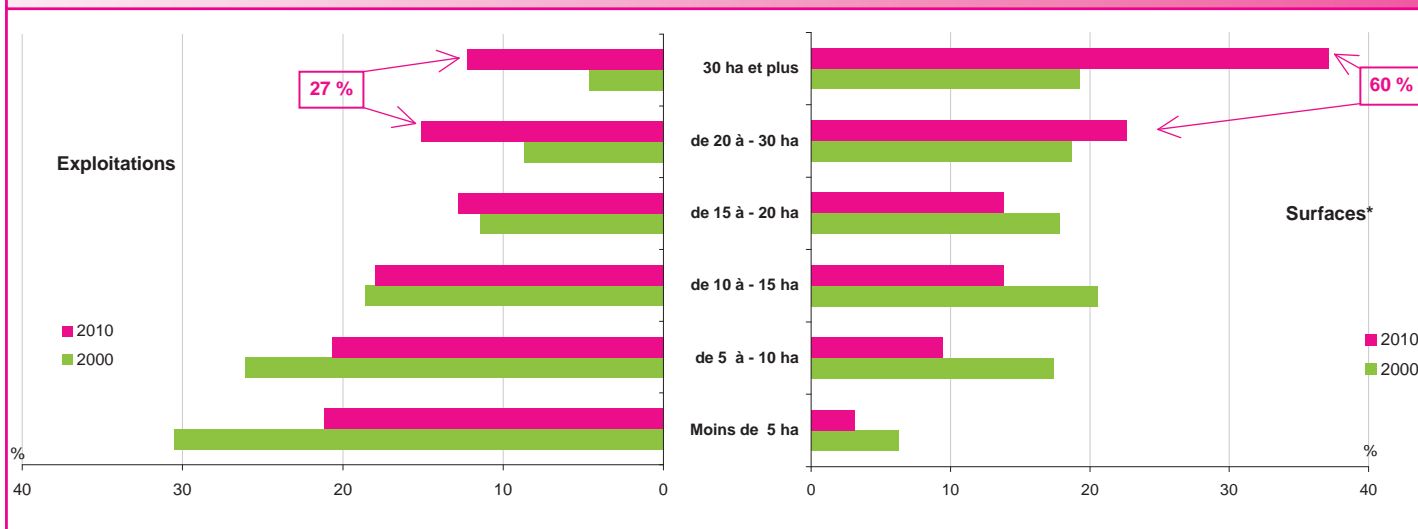
99 % des vignes aptes à la production de Cognac entretenues par des moyennes et grandes exploitations

Zone Cognac	2000		2010	
	Nombre d'exploitations	Surfaces en vignes*	Nombre d'exploitations	Surfaces en vignes*
Exploitations ayant des vignes*	6 801	75 533	4 664	75 153
dont moyennes et grandes	6 034	74 801	4 301	74 736
Part moyennes et grandes	89 %	99 %	92 %	99 %

*vignes à vocation vin apte à la production de Cognac

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 provisoire

27 % des viticulteurs cognaçais exploitent 60 % des surfaces aptes au Cognac



*vignes à vocation vin apte à la production de Cognac

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 provisoire

16 hectares de surface moyenne en vigne

Comme dans les autres secteurs, la tendance à l'agrandissement se vérifie aussi dans la zone d'appellation Cognac. Ainsi, en 2010 les exploitants tirent un revenu de produits viticoles sur une surface moyenne en Cognac de 16 hectares contre 12 hectares en 2000. En Charente, la surface moyenne atteint 19 hectares.

75 150 hectares de vignes aptes au Cognac

	Nombre d'exploitations	Surface en vigne* (ha)	Surface moyenne en vigne* (ha)
Charente	2 056	38 912	19
Charente-Maritime	2 602	36 218	14
Dordogne	6	23	4
Ensemble	4 664	75 153	16

*vignes à vocation vin apte à la production de Cognac

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 provisoire

10 % des exploitations les plus importantes concentrent un tiers des vignes

Une exploitation sur dix exploite au moins 33 ha de vignes aptes à la production du Cognac.

Elles représentent 33 % du vignoble cognaçais. La concentration est plus forte dans les deux zones "Borderies" et "Grande Champagne", puisqu'elles représentent 23 % des exploitations et la moitié des surfaces en vignes.

Une concentration plus forte dans les crus prestigieux

Les 10 % plus grandes	Nombre d'exploitations	Part des vignes*	Surface moyenne en vignes* (ha)
Zone Cognac	467	33 %	53
dont Grande Champagne	125	52 %	58
dont Borderies	35	53 %	54

*vignes à vocation vin apte à la production de Cognac

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 provisoire

Les "grandes exploitations" très représentées

Dans la zone d'appellation Cognac, 67 % des exploitations sont classées parmi les grandes exploitations (celles dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros). Leur part n'est que de 38 % tous systèmes confondus dans la région. Elles réalisent 90 % de la valeur agricole potentielle de la zone (81 % au niveau régional).

La relève n'est pas totalement assurée

En 2010, les jeunes exploitants de moins de 35 ans travaillent sur des surfaces supérieures à celles de leurs aînés, en moyenne 19 hectares. La part de cette tranche d'âge a diminué de moitié entre les deux recensements (- 57 %) au profit des viticulteurs de 55 ans à 65 ans (+ 16 %).

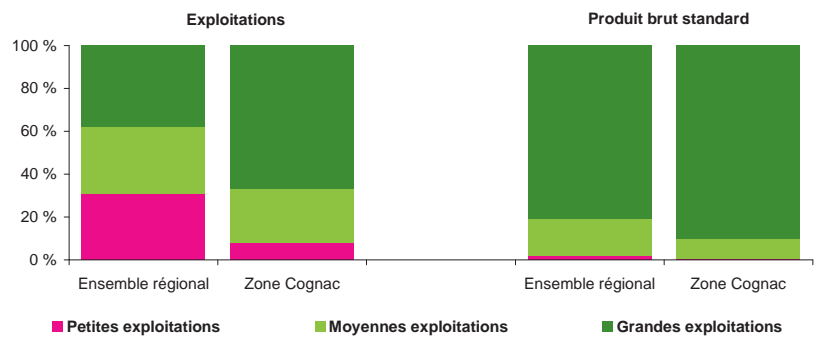
La relève n'est pas totalement assurée. 36 % des chefs d'exploitations ont au moins 55 ans en 2010 et sont susceptibles de prendre leur retraite avant dix ans. Toutefois, cet ensemble ne représente que 15 % des surfaces de vigne apte à la production de Cognac.

Parmi eux, 44 % ne savent pas encore qui leur succédera et 14 % pensent que l'exploitation va disparaître.

Des exploitants bien formés

Les viticulteurs sont un peu mieux formés que dans les autres orientations agricoles : 77 % des exploitants et coexploitants de moins de 40 ans ont suivi des études au moins jusqu'au bac contre 75 % en moyenne régionale.

Les grandes exploitations "Cognac" représentent 90 % du produit brut standard



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 provisoire

20 hectares de vignes aptes au Cognac chez les moins de 35 ans

Age des exploitants	Nombre d'exploitations	Surface moyenne en vigne* (ha)	Evolution du nombre d'exploitations 2010/2000	Part des surfaces
Moins de 35 ans	362	19,6	- 57 %	9 %
De 35 à 45 ans	976	18,0	- 47 %	23 %
De 45 à 55 ans	1 654	16,2	- 30 %	36 %
De 55 à 65 ans	1 354	15,2	+ 16 %	27 %
65 ans et plus	318	9,8	- 46 %	4 %
Ensemble	4 664	16,1	- 31 %	100 %

*vignes à vocation vin apte à la production de Cognac

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 provisoire

L'étude porte sur la zone d'appellation Cognac telle qu'elle est délimitée par le décret du 16 juin 2011.

42 % des surfaces sont situées dans la zone "Fins Bois"

	Nombre d'exploitations	Surface (ha)	Part des surfaces en vigne*	Surface moyenne en vigne* (ha)	Vigne*/SAU totale
Grande Champagne	553	14 080	19 %	25,5	60 %
Petite Champagne	917	15 296	20 %	16,7	34 %
Borderies	152	3 555	5 %	23,4	53 %
Fins bois	1 931	31 808	42 %	16,5	26 %
Bons bois	956	9 455	13 %	9,9	17 %
Bois ordinaires	155	958	1 %	6,2	21 %
Ensemble	4 664	75 152	100 %	16,1	29 %

*vignes à vocation vin apte à la production de Cognac

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 provisoire

20 % des surfaces en "Grande Champagne"

La zone de "Grande Champagne" demeure une région très viticole avec 60 % des terres agricoles implantées en vignes, 50 % en "Borderies".

Toutefois c'est dans les "Fins Bois" que l'on trouve le plus d'exploitations ayant des surfaces aptes à la production de Cognac.

La surface en Cognac des deux îles (Ré et Oléron) couvre 85 % des surfaces classées en "Bois ordinaires".

Avertissement : les chiffres publiés utilisent les résultats du recensement agricole qui peuvent présenter des différences avec ceux du BNIC.

Externalisation accrue du travail

Accompagnant la disparition de bon nombre d'exploitations depuis 2000, la main-d'œuvre familiale a fortement diminué (- 34 %) passant de 8 750 Unités de Travail Annuel à 5 810. En revanche la taille et l'entretien des vignes demeurent consommateurs de main-d'œuvre : le nombre de salariés permanents et celui des saisonniers a peu varié. Leur baisse avait été notable entre 1988 et 2000 avec le développement des machines à vendanger.

L'externalisation du travail s'est accrue : 3 280 exploitations viticoles ont fait appel à une entreprise de travaux agricoles et ont mobilisé 46 270 journées de travail contre 27 700 en 2000, soit une progression de 67 %.

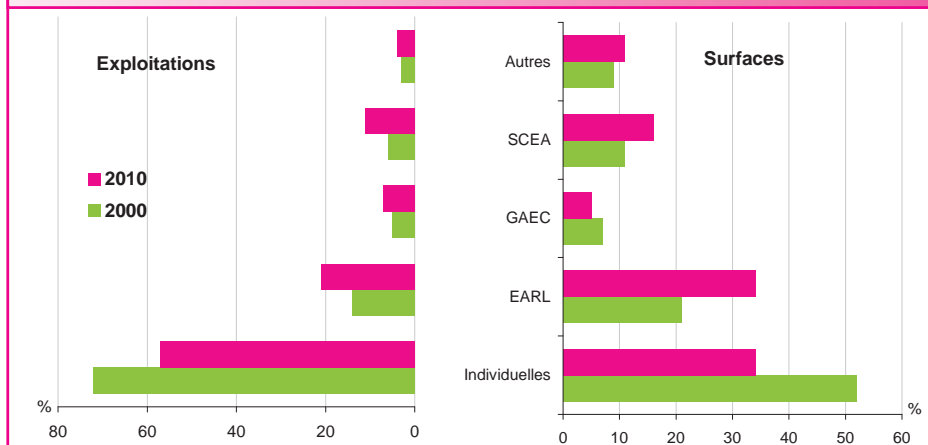
A surface quasi constante, le nombre d'UTA totales a diminué de 22 %. Pour 100 ha de vignes, 16 UTA étaient nécessaires en 2000, il ne faut plus que 13 UTA aujourd'hui.

Forte progression du travail externalisé

Année	Ensemble		Nombre d'exploitations concernées	
	2010	2000	2010	2000
UTA population familiale	5 811	8 746	4 664	6 801
UTA totales	9 686	12 485	4 664	6 801
Nombre de salariés permanents	2 512	2 578	1 321	1 448
Nombre de saisonniers	10 646	10 270	2 744	3 010
UTA saisonniers	1 479	1 442	2 744	3 010
UTA ETA	197	118	3 278	5 207
UTA CUMA	11	14	477	748

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 provisoire

Les formes sociétaires détiennent 66 % (2 hectares sur 3) des vignes aptes au Cognac



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 provisoire

Succès des EARL

A l'image de l'ensemble des autres systèmes de la région, les formes sociétaires se sont fortement développées dans la zone Cognac. Elles représentent 43 % des exploitations de la zone d'appellation Cognac contre 34 % pour l'ensemble des exploitations.

La part des exploitations gérées de façon individuelle demeure majoritaire mais ne recouvre cependant que 34 % des surfaces en vigne. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations qui ont opté pour une gestion en EARL a augmenté de 23 %. Un hectare de vigne sur trois est dans cette catégorie.

La vinification en cave particulière est privilégiée

Les viticulteurs vinifient principalement leur récolte en cave particulière. Plus de 90 % de la récolte est vinifiée en chais particuliers sauf en "Bois ordinaires" où c'est la cave coopérative qui se charge de la vinification (48 % de la récolte).

En " Bons Bois " 16 % de la récolte part sous forme de vendanges fraîches, jus ou moûts. Il s'agit sans doute de vins destinés vers d'autres débouchés que le Cognac

La commercialisation des eaux-de-vie se réalise essentiellement en vrac pour 82 % des ventes. Les viticulteurs privilégient le négoce et les grossistes pour 97 % des ventes.

92 % de la récolte vinifiée en cave particulière

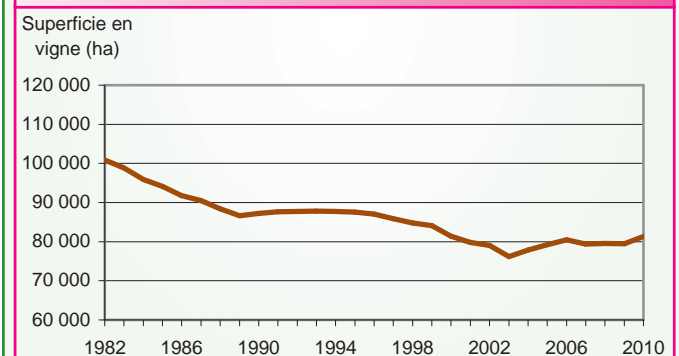
	Cave particulière	Cave coopérative	Vendanges fraîches
Grande Champagne	97 %	0 %	3 %
Petite Champagne	92 %	0 %	8 %
Borderies	97 %	0 %	3 %
Fins bois	95 %	0 %	5 %
Bons bois	84 %	0 %	16 %
Bois ordinaires	42 %	48 %	10 %
Ensemble	92 %	1 %	7 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 provisoire

20 000 hectares de vignes perdus en trente ans

Les surfaces en vigne dans les deux départements charentais ont diminué de 20 % depuis 30 ans, il n'y a plus que 80 000 hectares en 2010, alors qu'elles couvraient plus de 100 000 hectares en 1981. Néanmoins, les superficies demeurent stables depuis 2000.

22 000 hectares de vignes en moins en trente ans



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

Marché foncier des vignes à Cognac : les prix progressent depuis 2001

Sur le marché foncier, les crus les plus prestigieux demeurent toujours très recherchés, leurs prix sont élevés. En Charente la vigne se négocie en "Grande Champagne" dans une fourchette allant de 28 000 €/ha à 35 000 €/ha. En Charente-Maritime, les prix des vignes situées en "Petite Champagne" peuvent varier de 22 000 €/ha à 30 000 €/ha.

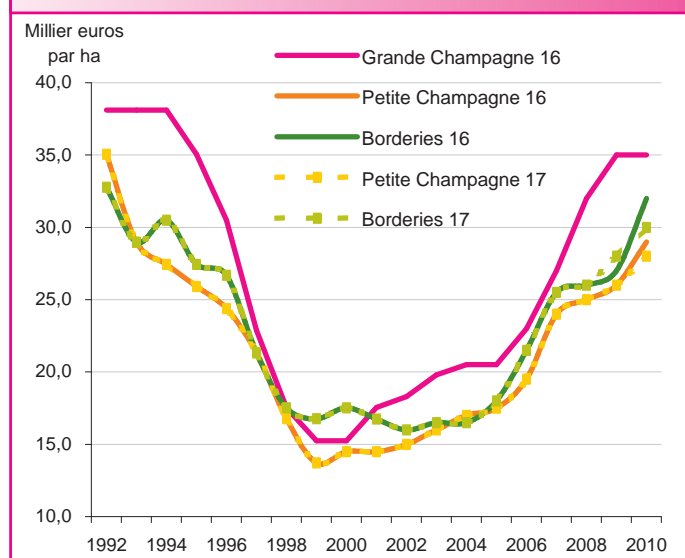
Les prix des terres à vignes "Cognac" en Charente plus élevés qu'en Charente-Maritime

Selon le cru (millier euros / ha)	2010	Minimum 2010	Maximum 2010	Evolution 2010/2009 en %
Charente				
Grande Champagne	35	23	38	=
Petite Champagne	29	21	35	+ 12
Borderies	32	23	38	+ 19
Fins bois	31	21	38	+ 3
Bons bois	15	13	17	=
Charente-Maritime				
Petite Champagne	28	22	30	+ 8
Borderies	30	24	34	+ 7
Fins bois	25	22	30	+ 4
Bons bois	15	12	17	=

Sources : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

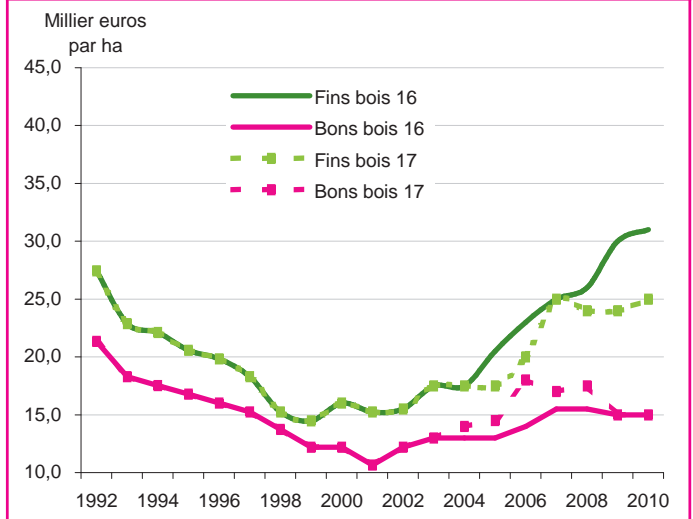
A l'image des revenus des exploitations classées en "autre viticulture", les prix des terres à vignes "Cognac" enregistrent une tendance haussière depuis 2001. Les "Fins Bois" semblent plus prisés depuis 2008. L'embellie de la commercialisation des eaux-de-vie de Cognac se traduit par une hausse des cours du foncier.

La "Grande Champagne" est toujours très cotée



Sources : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

Peu de différence entre la Charente et la Charente-Maritime en "Bons bois"



Sources : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

Méthodologie

L'enquête sur la valeur vénale des terres à vigne est réalisée chaque année par le Service Régional de l'Information Statistique et Economique de la DRAAF et les services départementaux des SAFER. Elle vise à établir des indicateurs de prix pour les principaux crus. Elle utilise les statistiques issues des notifications de vente aux SAFER. Ces indications sont complétées par des informations de sources diverses : notaires, services fonciers.

Les résultats présentent pour chaque cru :

- **la valeur dominante** c'est-à-dire la plus couramment pratiquée ;
 - **le minimum et le maximum** qui sont des valeurs extrêmes en fonction de la qualité des terres et des conditions du marché.
- Ils correspondent à la fourchette de prix la plus fréquente.

Vendange 2010 dans les Charentes : de la qualité et du volume

En 2010, dans les vignes, des dégâts localisés ont été engendrés par les gelées du 14 mai et surtout par la grêle (nord Charente). Le temps sec a limité les attaques des parasites et des maladies. Mais les maladies du bois et la flavescence dorée ont pu obérer les potentiels de production.

Le vignoble est resté sain, dans l'ensemble, induisant ainsi de belles sorties de grappes.

La pousse des vignes, ralentie par les conditions fraîches du mois de juin, s'est bien rattrapée par la suite avec la hausse des températures. L'ensoleillement excédentaire, puis les pluies de septembre ont été également bénéfiques à la vigne.

Les volumes de vins à Cognac couvrent les rendements en alcool pur autorisés et ont pu permettre d'abonder les réserves climatiques et/ou de gestion.

La récolte de Cognac, classée parmi les très bons millésimes, atteint 7,6 millions d'hectolitres contre 7,1 millions d'hectolitres en 2009.

En 2010, la distillation est assurée principalement par 113 bouilleurs de profession (58 % de la récolte) et 4 085 bouilleurs de cru (source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac).

4 085 bouilleurs de cru en 2010

Bouilleurs de profession	113
Viticulteurs bouilleurs de cru	4 085
Négociants expéditeurs	273
Négociants de place	88
Coopératives	4

Source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac

58 % de la récolte distillée par des bouilleurs de profession

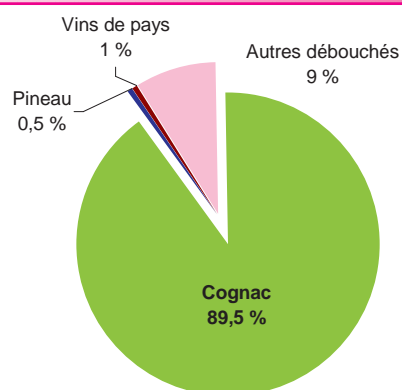
En milliers d'hectolitres	Récolte 2010	Part en %	Evolution 2010/2009 en %
Bouilleurs de profession	4 161,7	58 %	12 %
Bouilleurs de cru	2 832,9	40 %	2 %
Coopératives de distillation	123,8	2 %	11 %
Ensemble	7 118,4	100 %	8 %

Source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac

L'écoulement des vins blancs (hors prestations viniques) dans la zone Cognac se réalise principalement vers la distillation : 90 % de la récolte. En 2000 le vin pour distillation Cognac représentait 74 % de la récolte.

Parmi les autres débouchés, les moûts pour vinification représente 6 % et les moûts destinés au Pineau des Charentes 0,5 %.

90 % de la récolte 2010 en Cognac



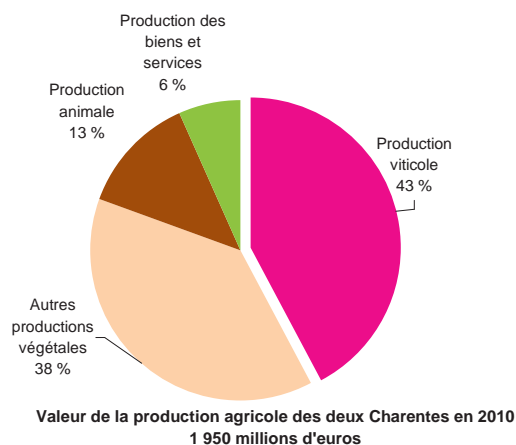
Source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac

Première source de revenu agricole de la Charente

En 2010, la viticulture, première source de revenu agricole pour la Charente, représente 47 % de la filière végétale de ce département. En Charente-Maritime, il pèse pour 39 % de la valeur. Au final, la filière viticole des deux Charentes encaisse une valeur de production sortie exploitation agricole de 930 millions d'euros.

Ce montant dépasse de 20 millions d'euros la valeur totale des produits animaux bruts et transformés de toute la région en 2010 (hors subventions).

43 % de la valeur de la production agricole de Charente et Charente-Maritime proviennent de la vigne



Source : Agreste - comptes provisoires de l'agriculture 2010

Méthodologie

Les comptes par catégorie d'exploitations détaillent les résultats annuels des exploitations agricoles selon les principales orientations de production (Otex).

Ils sont établis par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) sur le champ des moyennes et grandes exploitations agricoles régionales (Poitou-Charentes dans ce document). Ils mesurent l'impact annuel de la conjoncture sur le résultat d'exploitation de l'activité agricole.

La méthode de calcul repose sur une exploitation des résultats du Réseau d'information comptable agricole (RICA) qui constituent la référence pour les années passées.

Ces résultats sont actualisés à l'année en cours en utilisant les mêmes indices conjoncturels que le compte national de l'agriculture. L'indicateur d'évolution du revenu retenu est le résultat courant avant impôts (RCAI) par actif non salarié, exprimé en termes réels.

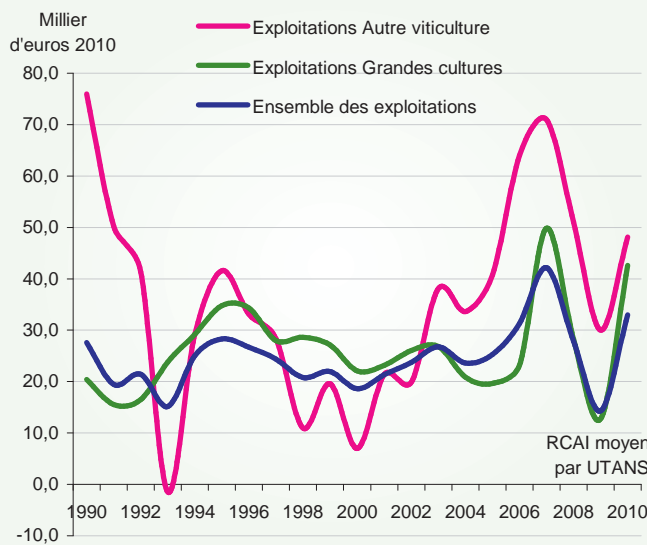
Les bassins viticoles structurent le vignoble français. Définis en 2006, les bassins viticoles sont des espaces distincts des régions administratives, et cohérents tant par le type de production que par l'organisation de la filière.

L'aire de production du **Cognac**, plus restreinte que le bassin viticole, s'étend sur une grande partie des deux départements charentais et quelques communes de Dordogne et Deux-Sèvres.

Le revenu des viticulteurs progresse en 2010

La viticulture charentaise a été depuis 1990 un secteur plus chahuté que celui des grandes cultures. Mais depuis 2002, grâce à une politique de contrôle des rendements et des quantités distillées (mise en place à partir de la récolte 2000), le résultat courant avant impôts par actif non salarié des exploitations viticoles progresse et se situe toujours au-dessus de celui de l'ensemble des exploitations.

Depuis 2002 le résultat viticole est toujours au-dessus de la moyenne



Source : Agreste - comptes de l'agriculture - RICA

*RCAI moyen par UTANS : Résultat courant avant impôts par actif non salarié

Néanmoins, en euros constants 2010, le niveau historique de 76 000 euros atteint en 1990 n'a pas été dépassé. En effet, en 2007, le RCAI par Utans affiche un résultat de 71 000 euros, en 2010, il est de 48 100 euros.

En Poitou-Charentes, l'Otex "Autre Viticulture" correspond pratiquement à la viticulture liée au Cognac.

Un marché du Cognac très porteur

En 2010, selon le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), 72 % de la production distillée a été expédiée. Produit phare à l'exportation, le Cognac génère des recettes d'exportations à hauteur de 1,8 milliards d'euros.

Expéditions de Cognac : 1,8 milliards d'euros en 2010

Expéditions de Cognac en 2010	Million d'équivalent bouteilles	En %	Million d'euros	En %
Asie	53,1	35 %	823	44 %
Etats-Unis	51,2	33 %	565	30 %
Europe	46,7	31 %	440	24 %
<i>Dont France</i>	4,9	3 %	46	2 %
Autres pays	2,1	1 %	32	2 %
Total des expéditions	153,1	100 %	1 860	100 %

Source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac

Toujours très apprécié, le Cognac se vend surtout à l'export. Ainsi, avec près de 153,1 millions d'équivalents bouteilles, les sorties de Cognac ont progressé de 17,9 %. Les marchés étrangers représentent 97 % des expéditions. L'Asie couvre 34,6 % du marché. En effet, le marché asiatique a progressé de 40,6 % entre 2009 et 2010.

Les sorties de Cognac lors de la campagne 2010-2011 progressent tout au long de la campagne. L'embellie se poursuit, le Cognac devrait atteindre un nouveau record de ventes en 2011, grâce notamment aux expéditions vers la Chine.

Cognac : première eau-de-vie nationale

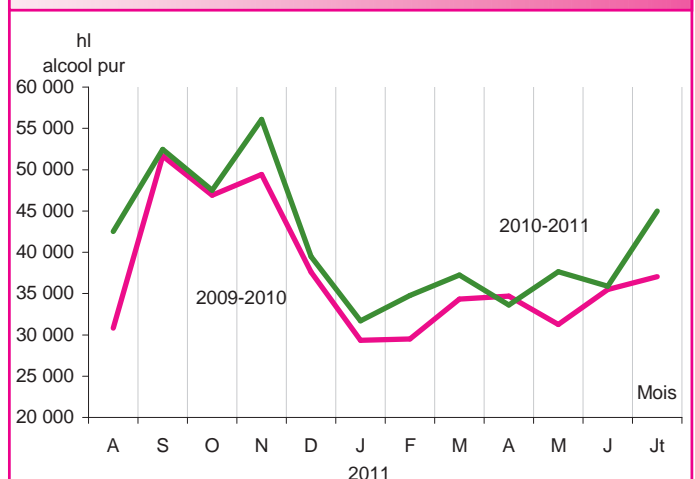
Première région française pour la fabrication d'eau-de-vie naturelle, d'origine viticole, fruitière ou autre, le Poitou-Charentes contribue à hauteur de 70 % de la valeur nationale de ce type de produits.

Le Cognac pèse pour 70 % de la valeur de la production nationale des eaux-de-vie

Production commercialisée des eaux-de-vie naturelle 2010	Quantité (hl)	Valeur (euros)
Eaux-de-vie de vin (98 % de Cognac) ou de marc de raisin	428 605	1 858 821
	43 %	71 %
Whisky	1 399	3 837
Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation	247 478	115 232
Gin et genièvre	21 151	7 978
Vodka	257 361	576 464
Eaux-de-vie distillées à partir de fruits ou de grains	47 413	63 756
Ensemble	1 003 407	2 626 088

Sources : Agreste, BNIC, Bureau interprofessionnel du calvados, du pommeau et des eaux-de-vie de cidre et de poiré

L'embellie des sorties de Cognac se poursuit en 2011



Source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac

Définitions RA 2010

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 tonne de champignons ...) ;
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement. Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises (ETA) ou des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA). Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "**moyennes et grandes exploitations**", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en "**grandes exploitations**" au delà de 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**. Pour l'Otex viticulture, au moins 2/3 de la PBS provient de la vigne.

Aspects règlementaires

Le règlement (CE) n° 110/2008 du parlement européen et du conseil précise la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses.

Le décret du 16 juin 2011 relatif à l'appellation d'origine contrôlée "Cognac" ou "Eau-de-vie de Cognac" ou "Eau-de-vie des Charentes" homologue le cahier des charges de l'appellation sur les principaux points :

- nom des différents crus correspondant à la dénomination géographique ;
- description de la boisson spiritueuse : principales caractéristiques physiques, chimiques et organoleptiques ;
- aire géographique concernée ;
- description de la méthode d'obtention du Cognac tels que l'encépagement ou la conduite du vignoble ;
- obligations déclaratives concernant l'affectation, la revendication et la reconversion des vignes.

L'aire de production du Cognac s'étend sur une grande partie des deux départements charentais et quelques communes de Dordogne et des Deux-Sèvres.

Les crus du Cognac

Six crus de Cognac s'étalent en cercles concentriques autour de deux villes principales, Cognac et Segonzac :

La Grande Champagne, exclusivement située en Charente autour de Segonzac, couvre **14 080 hectares** de vignoble. C'est le cru le plus noble du Cognac, il se trouve sur un sol particulier "campanien".

La Petite Champagne, deuxième grand cru de Cognac, s'étend sur **15 296 hectares** en Charente et en Charente-Maritime sur un sol très riche en calcaire appelé "santonien".

Les Borderies, petite enclave de production de Cognac située en Charente et Charente-Maritime, couvrent une surface de **3 555 hectares** de vignes.

La zone des **Fins Bois**, à la périphérie des trois zones précédentes, est le cru le plus étendu avec **31 808 hectares**.

L'aire des **Bons Bois**, dernière couronne de production de Cognac, déborde en Dordogne. Elle occupe **9 455 hectares**.

Celle des **Bois Ordinaires** comprend toutes les communes de la zone d'appellation non classées dans les crus précédents. Elle occupe **958 hectares** dont 85 % dans les Iles de Ré et d'Oléron.